

OACPS-EU SAMOA AGREEMENT

**ORGANISATION DES ÉTATS
D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU
PACIFIQUE**

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 octobre 2025
(OR. en)**

ACP/21/004/25

ACP-UE 2103/25

OACPS

NOTE

Objet:	Déclaration conjointe de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne et de ses États membres à l'occasion de la Journée des Nations unies
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le texte de la déclaration conjointe de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et de l'Union européenne et de ses États membres à l'occasion de la Journée des Nations unies, tel qu'il a été approuvé par l'OEACP et l'UE conformément à leurs procédures internes respectives.

Déclaration conjointe
de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne
et de ses États membres à l'occasion de la Journée des Nations unies

Nous, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique:

Vu l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres et 77 membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), fondé sur un engagement commun en faveur du multilatéralisme et d'un ordre mondial fondé sur des règles, ayant comme élément central les Nations unies.

Soulignons le rôle inestimable que joue l'Organisation des Nations unies pour rassembler la communauté internationale autour de valeurs universelles, telles que la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme, les principes démocratiques et le respect de l'État de droit, ainsi que la défense du progrès humain et social dans le monde.

Sommes déterminés à œuvrer ensemble pour contribuer à concrétiser le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'accord de Paris sur le changement climatique, à développer des relations amicales entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine entre tous les États, et à nous abstenir de recourir aux menaces ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec la charte des Nations unies.

Guidés par ces principes, nous soutenons une paix juste, globale et durable en Ukraine, dans les territoires palestiniens occupés, au Soudan, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo (RDC), au Sahel et dans d'autres guerres et conflits majeurs dans le monde.

Saluons l'initiative ONU80 du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies visant à faire en sorte que l'Organisation soit plus efficace, plus performante et plus réactive, capable d'agir efficacement au service de ses trois piliers.

Sommes préoccupés par les menaces grandissantes qui pèsent sur le multilatéralisme, les violations multiples de la charte des Nations unies, le faible niveau de mise en œuvre du programme 2030, la crise environnementale et les inégalités croissantes.

Réaffirmons notre ferme attachement à la mission de l'Organisation des Nations unies, fondée sur les piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, ainsi qu'aux principes de la charte des Nations unies, qui sont les fondements de la paix, de la dignité et de la coopération entre les nations.

Affirmons notre attachement à la mise en œuvre du pacte pour l'avenir, qui constitue une étape essentielle en vue de redynamiser l'Organisation des Nations unies, d'atteindre les objectifs de développement durable et de réformer l'architecture financière internationale.

Rappelons qu'il convient de poursuivre les réformes en vue d'aboutir à une architecture financière internationale plus efficace et représentative, qui soit adaptée pour contribuer à faire face aux défis mondiaux que sont l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

Prenons l'engagement de coopérer étroitement et de manière constructive pour mettre en œuvre le programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (PEID), le programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (PMA) et le programme d'action d'Awaza en faveur des pays en développement sans littoral (PDSL), compte tenu des vulnérabilités propres à ces pays.

Redisons notre détermination à défendre et à promouvoir les objectifs et les principes universels de la charte des Nations unies, y compris au sein de nos institutions et dans le cadre du partenariat politique entre nos 104 pays, qui représentent environ 2 milliards de personnes, issues de quatre continents, et plus de la moitié des membres de l'Organisation des Nations unies.

Prenons la ferme résolution de renforcer conjointement notre partenariat politique et économique, en traduisant nos positions communes en actions coordonnées au sein des organismes des Nations unies et d'autres enceintes multilatérales, afin de promouvoir un développement durable et inclusif et renforcer la résilience face aux chocs mondiaux.